

Haut fonctionnaire de défense

Arrêté du 27 octobre 2003 modifiant et complétant l'arrêté du 16 décembre 1996 portant désignation des autorités qualifiées en matière de sécurité des systèmes d'information du ministère de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer

NOR : *EQUO0310287A*

Le ministre de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer,
Vu l'ordonnance n° 59-147 du 7 janvier 1959 portant organisation générale de la défense et notamment son titre III ;
Vu le décret n° 80-243 du 3 avril 1980 relatif aux attributions des hauts fonctionnaires de défense, modifié par le décret n° 86-446 du 14 mars 1986 ;

Vu l'instruction générale interministérielle n° 900/SGDN/SSD/DR du 20 juillet 1993 sur la sécurité des systèmes d'information qui font l'objet d'une classification de défense pour eux-mêmes ou pour les informations traitées ;

Vu la recommandation n° 901/DISSI/SCSSI du 2 mars 1994 pour la protection des systèmes d'information traitant des informations sensibles non classifiées de défense ;

Vu l'arrêté du 12 juillet 1996, modifié et complété par les arrêtés du 16 décembre 1996, du 6 avril 1998, du 4 novembre 1998, du 2 août 1999, du 7 janvier 2000, du 3 janvier 2001, du 22 juin 2001, du 11 septembre 2001, du 26 novembre 2001, du 11 mars 2002, du 30 avril 2002, du 12 août 2002, du 2 décembre 2002, du 17 février 2003, du 12 mai 2003 et du 1^{er} août 2003 portant désignation des autorités qualifiées en matière de sécurité des systèmes d'information du ministère de l'équipement, du logement, des transports et du tourisme ;

Sur proposition du haut fonctionnaire de défense,

Arrête :

Article 1^{er}

L'article 1^{er} de l'arrêté du 12 juillet 1996 susvisé est modifié et complété comme suit.

Sont désignés en qualité d'autorité qualifiée en matière de sécurité des systèmes d'information :

A. - Administration centrale

Pour la direction du personnel, des services et de la modernisation : M. Dayet (Jean-Christophe), ingénieur en chef des ponts et chaussées.

Pour le cabinet du secrétariat d'Etat au tourisme : Mme Bachelier (Armelle) ; attachée administrative d'administration centrale, en remplacement de Mme Paris-Zucconi (Sonia).

B. - Services déconcentrés

*Pour les directions régionales de l'équipement
directions départementales*

Pour la direction régionale Aquitaine, direction départementale de la Gironde : il est mis fin aux fonctions de M. Le Vouedec (Alain).

Pour la direction régionale Picardie, direction départementale de la Somme : Mme Rouzier (Geneviève), attachée principale des services déconcentrés, en remplacement de M. Gérard (Paul).

Pour les directions départementales de l'équipement

Pour la direction départementale du Cantal : M. Savignac (Jean-Luc), ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'Etat, en remplacement de M. Chapuis (Eric).

Pour la direction départementale de l'Eure : Mme Lannuzel (Isabelle), attachée principale des services déconcentrés, en remplacement de M. Dauchez (Jean-Luc).

Pour la direction départementale d'Eure-et-Loir : M. Baumann (Dominique), attaché principal des services déconcentrés, en remplacement de M. Pujol (Bernard).

Pour la direction départementale de Loir-et-Cher : Mme Limouzin (Annie), attachée des services déconcentrés.

Pour la direction départementale de la Haute-Marne : Mme Maria (Christine), attachée principale des services déconcentrés, en remplacement de M. Schwander (Jean).

Pour la direction départementale du Pas-de-Calais : M. Yoyotte-Husson (François), ingénieur divisionnaire des travaux

publics de l'Etat.

Pour la direction départementale de la Guadeloupe : M. Plaut (Jean-François), ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'Etat, en remplacement de M. Poncet (Jean-Damien).

Réseau technique et réseau formation

Pour l'Ecole nationale des techniciens de l'équipement, établissement d'Aix en Provence : Mme Pastor (Marie-Josée), ingénieure divisionnaire des travaux publics de l'Etat, en remplacement de M. Colin (Dominique).

Services déconcentrés spécialisés

Pour le spécialisé des bases aériennes du Sud-Est : M. Faure (Pierre), attaché principal des services déconcentrés, en remplacement de M. Gacon (Michel).

Article 2

Cet arrêté sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer.

Pour le ministre et par délégation :
Le haut fonctionnaire de défense,
Pour le haut fonctionnaire de défense
absent :
Le haut fonctionnaire de défense
adjoint et suppléant,
D. Cardot